

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 7 juillet 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Me Louise Bouvier, greffière adjointe

Est absent : M. Steve Gagnon, district 1

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

150707-283

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis en ajoutant le point suivant : 11.9 Règlement REG-339 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de restreindre les usages restauration dans la zone M03C* - Avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser les questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

150707-284

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 16 JUIN 2015 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Ville de Brossard tenue le 16 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

150707-285

5.1 RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - CONTRAT SP-15-845 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-845 relatif à la réfection de bordures et trottoirs, pour une durée de trois ans, du 17 juillet 2015 au 16 juillet 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Larotek inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 127 594,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-286

5.2 SCHELLEMENT DES FISSURES SUR CHAUSSÉES ASPHALTÉES - CONTRAT SP-15-846 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-846 relatif au scellement des fissures sur chaussées asphaltées, du 8 juillet 2015 au 7 juillet 2016, avec deux possibilités de prolongation d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ inc., selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 26 904,15 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-287

5.3 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE ET DES SENTIERS - CONTRAT SP-15-851 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-851 relatif à la réfection de la piste cyclable et des sentiers, au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 78 603,16 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-288

5.4 STABILISATION DE MURS DE SOUTÈNEMENT EN ENROCHEMENT - CONTRAT SP-15-857 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-857 relatif à la stabilisation de murs de soutènement en enrochement, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions M. Morin inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 27 662,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-289

5.5 LOCATION D'UNE MINI EXCAVATRICE AVEC OPÉRATEUR - CONTRAT SI-15-873 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil octroie le contrat SI-15-873 relatif à la location d'une mini excavatrice avec opérateur, du 8 juillet 2015 au 7 juillet 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Sols Brossard Ltée, selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 27 594 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire

150707-290

6.1 FRAIS EN MOBILIER ET EN ÉLÉMENTS DE FINITION POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE NATHALIE-CROTEAU

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde un montant de 52 719,94 \$ pour les frais en mobilier et en éléments de finition requis pour l'installation des divers équipements et mobiliers nécessaires à l'aménagement des locaux du Centre communautaire Nathalie-Croteau, financés par un emprunt au fonds de roulement de 48 140,33 \$, remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-291

6.2 CENTRE COMMUNAUTAIRE NATHALIE-CROTEAU - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES - CONTRAT SI-15-878 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-878 relatif à l'achat d'équipements techniques pour le Centre communautaire Nathalie-Croteau, au plus bas soumissionnaire conforme, *Sono Vidéo inc.*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 34 116,86 \$, taxes incluses.

Afin de financer ce contrat, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 31 153,24 \$, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-292

6.3 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE NATHALIE-CROTEAU - CONTRAT SI-15-883 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-883 relatif à l'acquisition de mobilier pour le Centre communautaire Nathalie-Croteau, au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des différents lots, Crites et Ridell inc. pour les lots 2 à 4, 6 à 8, 10, 11, 13 à 16, 19 à 21, 24, 25, 28 et 29, pour un montant de 12 603,34 \$, taxes incluses, et Staples Canada inc. (Bureau en gros) pour les lots 1, 5, 9, 12, 17, 18, 22, 23, 26 et 27, pour un montant de 7 340,06 \$, taxes incluses.

Afin de financer ce contrat, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 18 210,98 \$, remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-293

**6.4 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - AMÉLYS, SERVICE D'AIDE À DOMICILE
- ACCEPTATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le statut d'organisme externe à l'organisme *Amélys*, service d'aide à domicile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-294

**6.5 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - GROUPE SOUTIEN ALLAITEMENT
MATERNEL LA MÈRE À BOIRE - ACCEPTATION**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le statut d'organisme régional à l'organisme *Groupe soutien allaitement maternel La Mère à boire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-295

**6.6 COMITÉ GRAFFITI 2014-2017 - REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES -
NOMINATION**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil nomme, comme membres non élus, au comité graffiti, un représentant des organismes suivants:

- Association des gens d'affaires de Brossard;
- CISSS Champlain-Charles-Le Moyne;
- Maison de jeunes l'Escalier en mon temps;
- Ressources alternatives Rive-Sud;
- Commission scolaire Marie-Victorin;
- Réseau de transport de Longueuil;
- CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- Macadam Sud;
- Forum Jeunesse Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Bibliothèque

150707-296

**7.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2015 (PNHA) -
BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2015 de Emploi et Développement social Canada et mandate la directrice de la bibliothèque à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-297

**7.2 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS -
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
AUTONOMES - APPEL DE PROJETS**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 du ministère de la Culture et des Communications et mandate la directrice de la bibliothèque à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

150707-298

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 12 JUIN AU 2 JUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 12 juin au 2 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

150707-299

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et prend acte et ratifie, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

Le directeur général est mandaté pour signer les ententes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-300

9.2 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil autorise la modification de l'organigramme de la bibliothèque afin de créer un poste supplémentaire de préposé aux prêts à semaine réduite en date du mardi 8 septembre 2015, d'abolir un poste de technicien temps complet en date du 1^{er} septembre et de créer, en date de la présente, un poste de coordonnateur au traitement documentaire.

La Direction des ressources humaines est autorisée à procéder à ces modifications et à y donner suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Technologies de l'information

150707-301

10.1 SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE - CONTRAT SP-15-848 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-848 pour des services professionnels en gestion déléguée pour l'exploitation de l'infrastructure technologique pour les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, pour une durée de trois ans, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, Trilogie Groupe conseil inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 939 276,48 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 403 325,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

150707-302

11.1 SERVICES PROFESSIONNELS - DEMANDE RECONVENTIONNELLE CONTRE LA VILLE - RECOURS EN DOMMAGES ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil mandate le cabinet Dunton Rainville, avocats, pour représenter la Ville dans le cadre de la demande reconventionnelle en remboursement de taxes et dommages contre la Ville par Commandite société financière First National dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-17-007583-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-303

11.2 RÈGLEMENT REG-300 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Séguin à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-300 *relatif à la circulation et au stationnement*.

150707-304

11.3 RÈGLEMENT REG-315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES S05H ET S12H ET LES SUPERFICIES D'ESPACES RÉCRÉATIFS POUR LES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX ET DE CRÉER, À MÊME LA ZONE S12H, LA ZONE S12P AFIN D'Y AUTORISER LES GROUPES D'USAGES PARCS ET ESPACES VERTS ET SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-315 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans les zones S05H et S12H et les superficies d'espaces récréatifs pour les bâtiments multifamiliaux et de créer, à même la zone S12H, la zone S12P afin d'y autoriser les groupes d'usages parcs et espaces verts et service d'utilité publique*.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-305

11.4 RÈGLEMENT REG-326 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, POUR L'AFFECTATION HABITATION, LES ESPACES DE RANGEMENT, LES CHAMBRES FROIDES ET LES LOCAUX TECHNIQUES SOUS LES PERRONS, LES BALCONS ET LES ESCALIERS - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-326 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, pour l'affectation habitation, les espaces de rangement, les chambres froides et les locaux techniques sous les perrons, les balcons et les escaliers.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-306

11.5 RÈGLEMENT REG-330 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER, SUR CERTAINES PARTIES DE LA ZONE B15H, LES EMPLACEMENTS OÙ LES USAGES HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE JUMELÉE SONT AUTORISÉS ET DE RETIRER L'USAGE HABITATION TRIFAMILIALE CONTIGÜE - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-330 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier, sur certaines parties de la zone B15H, les emplacements où les usages Habitation bifamiliale et trifamiliale jumelée sont autorisés et de retirer l'usage Habitation trifamiliale contiguë.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-307

11.6 RÈGLEMENT REG-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGE SERVICES COMMUNAUTAIRES ET D'Y INCLURE L'USAGE SERVICE DE BIEN-ÊTRE, D'ENTRAIDE OU DE CHARITÉ, DE L'AUTORISER À LA ZONE P07C ET DE PRÉVOIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À CE GROUPE D'USAGE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-335 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usage Services communautaires et d'y inclure l'usage Service de bien-être, d'entraide ou de charité, de l'autoriser à la zone P07C et de prévoir des normes spécifiques à ce groupe d'usage.*

150707-308

11.7 RÈGLEMENT REG-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGE SERVICES COMMUNAUTAIRES ET D'Y INCLURE L'USAGE SERVICE DE BIEN-ÊTRE, D'ENTRAIDE OU DE CHARITÉ, DE L'AUTORISER À LA ZONE P07C ET DE PRÉVOIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À CE GROUPE D'USAGE - ADOPTION PREMIER PROJET

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-335 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usage Services communautaires et d'y inclure l'usage Service de bien-être, d'entraide ou de charité, de l'autoriser à la zone P07C et de prévoir des normes spécifiques à ce groupe d'usage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-309

11.8 RÈGLEMENT REG-336 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-336 *relatif à l'augmentation du fonds de roulement*.

150707-310

11.9 RÈGLEMENT REG-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE RESTREINDRE LES USAGES RESTAURATION DANS LA ZONE M03C - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Jetté à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-339 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de restreindre les usages restauration dans la zone M03C*.

12. Urbanisme

150707-311

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DES 10 ET 22 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux des 10 et 22 juin 2015, dont celles concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées aux procès-verbaux:

CCU-20150610-3.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8035, boulevard Saint-Laurent – Sovima – Phase II – bâtiment B – modification à l'architecture*

CCU-20150610-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7125 à 7275, rue de Lunan, lot 5 467 550 – Projet résidentiel Faubourg Londonien – Les Lofts – Construction d'habitations multifamiliales de 4 à 6 étages totalisant 460 logements*

CCU-20150610-4.1 *Demande de changement de zonage – Zone A21H – 6020 et 6022, rue Albanie (adresses projetées) lot 2 026 812 – Autoriser l'usage H02H21 : Habitation bifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1675, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9300, rue Rollin – construction – habitation unifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1225, rue Richelieu – agrandissement d'un étage – habitation unifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8883, rue San Francisco – construction – habitation unifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3875, rue Oslo – agrandissement d'un étage – habitation unifamiliale isolée*

CCU-20150610-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5790, 5792 et 5794, rue Alexandre – constructions – habitations unifamiliales*

CCU-20150610-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5830, boulevard Taschereau – Modification à l'architecture – Rancho Grill*

- CCU-20150610-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6705, boulevard Chevrier, suite 108 – affichage – clinique dentaire*
- CCU-20150610-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8015, boulevard du Quartier, suite 101 – Cité Dix30 – bâtiment C5 – affichage – Grillades Torino*
- CCU-20150610-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9170, boulevard Leduc, suite 130 – Quartier Dix30 – phase 3 – bâtiment S2 – affichage – boutique Zara*
- CCU-20150610-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8025, boulevard Taschereau, suite J – affichage – Boutique Sharks*
- CCU-20150610-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8245, boulevard Taschereau, suite A9 – affichage – Bronzage Club Paradise*
- CCU-20150610-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8015, boulevard du Quartier, suite 105 – Cité Dix30 – bâtiment C5 – affichage – Copper Branch*
- CCU-20150610-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5830, boulevard Taschereau – affichage – Rancho Grill*
- CCU-20150622-5.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6140, rue Baffin – Zone B29H – Construction d'une habitation unifamiliale isolée suite à un incendie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-312

12.2 LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE – MISE EN OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil affecte une somme de 380 000 \$ à la réalisation des activités prévues pour 2015 à l'égard de la lutte contre l'agrile du frêne à même l'excédent accumulé affecté – Environnement et autorise la création d'un poste temporaire d'agent de contrôle et nuisances à la division environnement pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-313

12.3 ODONYMES - DÉSIGNATION NOMS DE RUES : RUE DE CHÂTEAUNEUF, RUE DE CHAMBÉRY, RUE DE CHAMPAGNIER ET LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CERISIERS - REMPLACEMENT DE L'AVENUE DU CHEMIN-DU-GOLF ET DE L'AVENUE DE CATANIA PAR LA RUE DE CHÂTEAUNEUF

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil attribue les noms *de Châteauneuf, de Chambéry et de Champagnier* aux nouvelles rues publiques, le nom *des Cerisiers* au prolongement de la rue existante et l'abrogation et le remplacement des avenues *du Chemin-du-Golf* et *de Catania* par la rue *de Châteauneuf*. Ces voies de circulation sont formées par les lots 2 701 934, 2 701 989, 3 291 731, 3 291 735, 3 638 163, 3 923 349, 4 105 147 et 5 648 433, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-314

12.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS DANS LE BOIS DE BROSSARD À NAQ

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise la contribution financière pour l'acquisition en copropriété avec Nature-Action Québec inc. des lots 2 702 192 et 2 702 195 d'une superficie totale de 28,42 hectares de la compagnie Villa Christine ltée, pour un montant de 189 000 \$ selon l'offre d'achat, plus les frais inhérents, pour un coût total de 314 314 \$. La contribution de la Ville s'élève à 155 536 \$.

Le conseil appuie les demandes d'aide financière de Nature-Action Québec inc. auprès des divers bailleurs de fonds disponibles afin d'amasser le solde des fonds nécessaires pour réaliser ce projet d'acquisition.

Le directeur de l'urbanisme est autorisé à signer tout document pour y donner effet et l'acte d'acquisition est signé par le maire et la greffière.

Le conseil approuve l'affectation d'une somme de 155 536 \$ au financement de ce projet à même l'excédent accumulé affecté - Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-315

12.5 DÉROGATIONS MINEURES – 4690, RUE LOMBARDIE - ZONE L08H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 4690, rue Lombardie, l'espace libre latéral droit à 2,69 mètres au lieu du minimum prescrit de 3 mètres, l'espace libre arrière à 8,94 mètres au lieu du minimum prescrit de 9 mètres et l'espace libre arrière de la galerie à 5,88 mètres au lieu du minimum prescrit de 6 mètres;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 4690, rue Lombardie, Zone L08H, conformément à la recommandation numéro CCU-130717-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-316

12.6 DÉROGATIONS MINEURES – 8080, 8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT - ZONE S08H

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 8080, boulevard Saint-Laurent, l'espace libre latéral droit à 15 mètres au lieu de 20 mètres et l'empiètement de la marquise de 2,75 mètres au lieu de 2 mètres et permettre l'empiètement de la marquise du 8100, boulevard Saint-Laurent de 4,95 mètres au lieu du 2 mètres qui est prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 8080, 8100, boulevard St-Laurent, conformément à la recommandation numéro CCU-20150513-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-317

12.7 DÉROGATIONS MINEURES – 7520, RUE MADRID - ZONE M05H

- a) Audition des personnes intéressées;
Des commentaires sont formulés sur cette demande;
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de réduire, au 7520, rue Madrid, l'espace libre latéral à 0,50 mètre au lieu de 1,2 mètre et l'espace libre avant à 4,5 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'il est prescrit, afin de permettre la construction d'un abri d'auto;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil municipal refuse les dérogations mineures demandées relatives au 7520, rue Madrid, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-318

12.8 DÉROGATION MINEURE – 2555, BOULEVARD MATTE – ZONE I01I

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé;
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'exempter le 2555, boulevard Matte de l'obligation d'aménager des îlots de verdure au bout des allées de stationnement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 2555, boulevard Matte, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-319

12.9 DÉROGATIONS MINEURES – 7815, RUE LAUSANNE – ZONE L08H

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé;
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de permettre, au 7815 rue Lausanne, l'empiètement d'un avant-toit au-dessus du balcon de

3 mètres dans l'espace libre arrière au lieu de 2 mètres et permettre l'installation d'un revêtement extérieur de bois, alors que ce type de matériau est prohibé;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 7815, rue Lausanne, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-320

12.10 DÉROGATIONS MINEURES – 5790, 5792 ET 5794, RUE ALEXANDRE – ZONE A27H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but d'autoriser, sur la propriété sise au 5792, rue Alexandre, une superficie minimale de lot de 359 mètres carrés au lieu de 360 mètres carrés pour une habitation unifamiliale isolée et autoriser une profondeur minimale de lot de 26,90 mètres au lieu de 27 mètres pour deux habitations unifamiliales jumelées tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 5790, 5792 et 5794, rue Alexandre, zone A27H, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-321

12.11 DÉROGATION MINEURE – 2200, RUE ANDRÉ – ZONE A02P

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 2200, rue André, l'installation d'une enseigne sur un emplacement adjacent à celui auquel elle réfère au lieu de l'emplacement où se situe l'établissement tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 2200, rue André, Zone A02P, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.6 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

150707-322

13.1 TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE LENNON - CHEMIN DU GOLF - ENTENTES

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise la conclusion de deux ententes relatives aux travaux municipaux, l'une avec 9238-5814 Québec inc., pour une partie de la rue Lennon, et l'autre avec 176050 Canada inc. et 3597318 Canada inc., pour le prolongement du chemin du Golf, pour tous les travaux d'infrastructures municipales et autres conditions indiquées aux protocoles conformément aux dispositions du règlement REG-197, conditionnellement à l'obtention par les compagnies de toutes les autorisations requises.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-323

13.2 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR GRANDE-ALLÉE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MILAN - CONTRAT SP-15-866 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-866 relatif à des travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc sur Grande-Allée, à l'intersection du boulevard Milan, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation C.G.2 inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 173 317,34 \$, taxes incluses.

Le conseil décrète les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur le boulevard Grande-Allée et confirme l'affectation d'une somme de 168 274,93 \$, à même l'excédent accumulé affecté aqueduc et égout, à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-324

13.3 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SENTIER DAIGNEAULT - CONTRAT SP-15-869 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-869 relatif à des travaux d'aménagement paysager du sentier Daigneault, au plus bas soumissionnaire conforme, Bau-Québec ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 181 868,60 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-325

13.4 PAVAGE BOULEVARD DU QUARTIER, PRÈS DE L'EMPRISE DU C.N. - CONTRAT SP-15-870 - PERMIS D'EXÉCUTION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil approuve les dépenses supplémentaires requises pour l'obtention du permis d'autorisation du C.N. pour la réalisation de la couche d'usure sur le boulevard du Quartier, entre le chemin des Prairies et le boulevard Matte, près de la voie ferrée, pour un montant de 17 689 \$, taxes incluses.

Si les coûts pour respecter les exigences du C.N. s'avèrent plus élevés, le conseil autorise le directeur général à approuver le montant final conformément au règlement REG-83 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-326

**13.5 POSE DE COUCHE D'USURE SUR LE BOULEVARD DU QUARTIER -
CONTRAT SP-15-870 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-870 relatif à des travaux de pose d'une couche d'usure sur le boulevard du Quartier, au plus bas soumissionnaire conforme, Béton mobile St-Alphonse inc., selon les prix unitaires et forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 396 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-327

**13.6 INVESTIGATION GÉOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU PONT
D'ÉTAGEMENT - CONTRAT SI-15-882 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-882 relatif aux services d'investigation géotechnique du pont d'étagement dans l'axe du boulevard du Quartier, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, Groupe Qualitas inc., selon les prix forfaitaires et unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 86 799,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-328

**13.7 COMPLEXE AQUATIQUE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE III – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise la présentation du projet de construction d'un complexe aquatique au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

La Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à en payer les coûts d'exploitation continue. La directrice du génie est mandatée pour signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-329

**13.8 RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE - RELOCALISATION TEMPORAIRE DES
EMPLOYÉS - LOCATION DE BUREAUX**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise la signature du bail locatif au 9955 rue Catania avec Newalta, pour une période de 21 mois avec possibilité d'un maximum de 26 mois, afin de relocaliser le personnel durant les travaux de réfection de l'hôtel de ville. Le prix de location est de 24 807,68 \$, taxes incluses par mois. La directrice générale adjointe développement est autorisée à signer tout document pour y donner effet.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-330

13.9 ENTENTE - UTILISATION DU STATIONNEMENT DU CPE AU PIED DE L'ÉCHELLE

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil approuve l'entente entre le Centre de la petite enfance *Au pied de l'échelle* et la Ville pour l'utilisation et l'entretien du stationnement du CPE. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150707-331

13.10 TRAVAUX D'INTÉGRATION DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE - SP-15-875 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-875 relatif aux travaux d'intégration des utilités publiques sur le boulevard Grande-Allée, au plus bas soumissionnaire conforme, Systèmes Urbains inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 206 126 ,03 \$, taxes incluses. La quote-part de la Ville est donc de 103 063,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes
--

150707-332

14.1 SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à la Coopérative Jeunesse de Service Supplément Terre, à l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi Brossard inc., à la Corporation de la Fête nationale du Québec à Brossard et une subvention de 2 000 \$ à l'Association de soccer de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

150707-333

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 11 JUIN AU 1ER JUILLET 2015 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 11 juin au 1^{er} juillet 2015, est déposée.

16. Conseil d'agglomération

150707-334

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 9 JUILLET 2015 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150709-1.2, 1.5, 1.7 à 1.9, 1.11, 1.13 à 1.19, 1.23 à 1.25, 1.27 et 1.31 du conseil d'agglomération et est en désaccord avec les points CA-150709-1.22, 1.29 et 1.30.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition, étant en accord avec le point 1.22.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150707-335

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, mentionne le fait qu'à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 il y a eu une intervention demandant une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau.

17. Levée de l'assemblée

150707-336

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Paul Leduc

Louise Bouvier